



Rapport n° 4	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 février 2018		Chapitre : Article :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2021

Depuis plusieurs années, le SDIS suit les dépenses d'investissement autour de trois axes principaux que sont le plan d'équipement, les travaux neufs ou de réhabilitation et les travaux pérennes. Les trois rapports précédents vous ont présenté dans le détail les opérations à l'intérieur de ces trois axes.

Les contraintes budgétaires, qui pèsent sur le budget du SDIS, nous contraignent à une programmation plus affinée pour coordonner la nécessité de poursuivre des investissements ambitieux mais compatibles avec les recettes susceptibles d'être mobilisées (autofinancement, emprunt, fonds de compensation sur la TVA...).

La programmation des dépenses

Comme vous l'avez constaté dans le rapport n°1, le plan d'équipement vous est proposé sur 3 ans pour s'intégrer dans le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI). Cette programmation apporte plus de visibilité des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du SDACR, mais permet également de les inscrire dans le temps en fonction des autres axes d'investissement.

Pour les travaux neufs et les réhabilitations détaillées dans le rapport n°2, il nous faut tenir compte des opérations déjà lancées et qui impacteront le PPI comme des opérations nouvelles à démarrer sur la période et qui seront réalisées pour tout ou partie avant la fin du PPI. La principale opération qui marquera la période par son importance est la construction du CSP de Laon.

Pour les travaux pérennes détaillés dans le rapport n°3, les crédits inscrits sont nettement moins fluctuants. En effet, sur cette partie de l'investissement, c'est la réactivité liée aux dépannages et l'entretien régulier des casernements qui sont privilégiés. Pour cela, une enveloppe fixe de l'ordre de 330 000 € est mobilisée tous les ans, avec une liste indicative de travaux qui peut évoluer en fonction des urgences.

A ces trois axes d'investissement, il faut ajouter le remboursement de la dette en capital. L'intégralité de la dette du SDIS étant constituée à ce jour d'emprunts à taux fixe, la projection à trois ans est connue.

Enfin, la politique de mobilisation de DETR avec le portage par les communes ou les EPCI de la maîtrise d'ouvrage de centres mis à disposition est aujourd'hui utilisée par quelques communes et donc intégrée au PPI à hauteur de 100 000 € de subventions par an.

Le détail des dépenses d'investissement sur la période couverte par le PPI est joint en annexe 1 du projet de délibération. La somme des dépenses s'élève à 27 340 126 €.

La programmation des recettes

La diversité des recettes d'investissement du SDIS se limite à trois types de recettes : le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), l'autofinancement, et le recours à l'emprunt.

Le FCTVA se calcule en fonction des dépenses d'investissement éligibles en année n-1. La prévision est réalisée sur la base des dépenses prévues.

L'autofinancement est depuis plusieurs années constitué uniquement des amortissements (amortissements moins neutralisations). En effet, les faibles marges de manœuvre ne nous permettent plus de prévoir un autofinancement complémentaire.

Les financements complémentaires ne peuvent donc venir que du recours à l'emprunt. Depuis fin 2012, le SDIS n'a pas eu recours à l'emprunt afin de se redonner des marges de manœuvres futures. Même si notre ratio de désendettement se détériore, c'est essentiellement dû à la baisse de l'autofinancement. Notre encours de dette est ainsi passé de 19.6 millions d'euros fin 2012 à 15.3 millions d'euros fin 2017. On peut considérer qu'un encours de dette supérieur à 20 millions d'euros deviendrait insupportable pour notre budget compte tenu de notre épargne brute actuelle. Le recours à l'emprunt proposé dans le PPI génère une augmentation de l'encours sur la période d'au maximum 2.4 millions d'euros et donc un encours total en fin de période de 17,7 millions d'euros.

Le détail des recettes d'investissement nécessaire à la couverture du PPI est repris en annexe 2 du projet de délibération.

Je vous propose donc d'adopter le projet de délibération suivant :

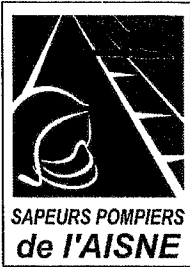
Vu le rapport n°4;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré adopte le plan pluriannuel d'investissement 2018-2021 détaillé dans les tableaux annexés à la délibération.

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 4	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 février 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 13

**PROCES VERBAL N° 84
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 février 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

15 FEV. 2018

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, ~~Pierre-Jean VERZELEN~~, ~~Thomas DUDEBOUT~~, Mme Colette BLERLOT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPENBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Maxime KELLER, ~~Christian CROHEM~~, ~~Alain CREMONT~~, ~~Daniel GARD~~, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, ~~Mme Monique BRY~~, Caroline VARLET.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
~~M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers~~
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-professionnels non officiers
~~M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
~~M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers~~
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers
~~M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne~~

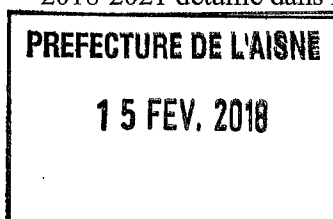
Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, Michel CARREAU, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Mme Carole DERUY, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2021

Vu le rapport n°4;

Le Conseil d'administration après en avoir délibéré adopte le plan pluriannuel d'investissement 2018-2021 détaillé dans les tableaux annexés à la délibération.



Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

détail des dépenses du PPI 2018 -2021

	2018	2019	2020	2021	total PPI
travaux pérennes	333 375 €	333 375 €	350 000 €	350 000 €	1 366 750 €
Plan d'équipement	3 600 000 €	2 700 000 €	2 200 000 €	2 200 000 €	10 700 000 €
DETR (CPI)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	400 000 €
CS Viels-Maison	150 000 €				150 000 €
CPI Watigny	- €	250 000 €			250 000 €
CS Montcornet	- €	502 600 €	- €	- €	502 600 €
CSP Laon	- €	510 000 €	4 300 000 €	445 000 €	5 255 000 €
Rénovation St Quentin	- €	500 000 €	- €	921 370 €	1 421 370 €
Atelier départemental	- €	500 000 €	- €	- €	500 000 €
CS Champagne Picarde	30 000 €	673 200 €	418 800 €		1 122 000 €
CS Flavy le Martel	30 000 €	673 200 €	418 800 €		1 122 000 €
CS Villers-Cotterêts				30 000 €	30 000 €
Remboursement de la dette en capital	934 000 €	976 371 €	1 178 927 €	1 431 108 €	4 520 406 €
	5 177 375 €	7 718 746 €	8 966 527 €	5 477 478 €	27 340 126 €